Image not found or type unknown

Omissions et imprécisions = cautionnement nul

Jurisprudence publié le **20/11/2020**, vu **751 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Parce qu'ils les estiment irréguliers, le dirigeant d'une société et son épouse contestent la validité des 2 actes de cautionnement qu'ils ont pris.

Pour que leur société obtienne un prêt bancaire, un dirigeant et son épouse se portent caution « solidaire ».

Pour mémoire, une caution est solidaire dès lors que le créancier peut se retourner, en cas d'impayés, contre la caution, sans avoir à justifier de poursuites préalables à l'encontre du débiteur principal de la dette.

A la suite de la mise en liquidation judiciaire de la société, la banque demande aux cautions d'exécuter leur engagement. Ce qu'elles refusent…

Et pour cause : elles rappellent que les deux actes de cautionnement qu'elles ont signés ne précisent :

- ni la durée de leur engagement ;
- ni l'identité de la société pour laquelle elles s'engagent ;
- ni ce que le terme de « caution solidaire » signifie.

Or, ces mentions doivent obligatoirement être inscrites sur tout acte de cautionnement solidaire : à défaut, les cautionnements doivent être annulés…

Ce que confirme le juge : dès lors que les actes de cautionnement ne précisent pas la durée du cautionnement, l'identité du débiteur principal de la dette et la signification du terme « solidaire », ils doivent être annulés.

Le dirigeant et son épouse sont donc délivrés de leur engagement de caution…

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : Comment faire annuler un acte de caution ?

Voir aussi notre guide : **Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi 2020-2021**

Articles sur le même sujet :

- Réussir la création de sa SARL
- Rémunérer un gérant de SARL
- Révoquer un gérant de SARL
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Gérer un compte courant d'associé
- Dividendes : mode d'emploi
- Récupérer une facture impayée
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Comment protéger ses biens personnels en cas de création d'entreprise ?
- Divorce et entreprise : quelles conséquences ?
- Décès du dirigeant : que devient l'entreprise ?
- Entrepreneur individuel : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?
- EIRL ou déclaration d'insaisissabilité ?
- Déclaration d'insaisissabilité : comment l'effectuer ?
- Société : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?
- SCI ou nom propre : lequel choisir ?
- Un dirigeant peut-il se porter caution des dettes de sa société ?
- Que devient la caution en cas de procédure collective ?
- Quels sont les recours d'une caution avant le paiement ?
- Quels sont les recours d'une caution après le paiement ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés